

Construction durable : des premiers pas hésitants

■ La durabilité est pour l'instant cantonnée à l'isolation thermique et acoustique ■ L'épaisseur des murs, la hauteur sous plafond et le recyclage des eaux usées ou de pluie font partie intégrante des critères requis. ■ Les matériaux de construction écologiques font défaut au Maroc.

Les promoteurs parlent de plus en plus de construction durable au Maroc. La plupart d'entre-eux font de ce concept un argument de vente. En fait, le pays s'est lancé depuis quelques années dans des stratégies sectorielles, avec comme ambition d'atteindre des objectifs de développement durable. Cette orientation a été manifestée bien avant la COP 22 et réaffirmée pendant cette manifestation. Et l'un des secteurs concernés est le bâtiment avec pour but de réduire l'empreinte carbone. Les nouveaux bâtiments répondent-ils réellement à cet objectif ? Sont-ils écologiques et durables comme le prétendent les constructeurs ? Pas tout à fait, répondent des professionnels. Reda Halify, du groupe Al Akaria Développement,



explique que la notion d'écologie dans les constructions au Maroc prend comme base, essentiellement, la mise en place de l'isolation thermique et acoustique.

Coût élevés des matériaux

D'autres efforts sont fournis, notamment en matière d'utilisation de certains matériaux de construction, ou encore de séparation des eaux pluviales de celles usées ; mais cela reste

insuffisant pour être qualifiées de constructions écologiques.

Rachid Boufous, architecte-urbaniste et membre du Conseil national de l'ordre des architectes, lui, souligne : «La construction durable dépend de plusieurs paramètres dont la façon de construire, l'orientation du bâtiment par rapport au soleil, les matériaux utilisés (béton, brique, revêtement, peinture) et aussi les couleurs de la pein-

FAUTE DE MIEUX, ON UTILISE LA CHAUX, CONNUE POUR SES CARACTÉRISTIQUES THERMIQUES, À LA PLACE DU MORTIER, LA BRIQUE ROUGE FAITE DE TERRE CUIITE ET D'AUTRES PRODUITS DISPONIBLES SUR LE MARCHÉ LOCAL

ture». Tous ces paramètres ne sont pas pris en compte dans l'acte de bâtir.

L'Etat tente de montrer l'exemple

Si dans les biens résidentiels les promoteurs sont devenus de plus en plus soucieux de la problématique de l'orientation d'un bâtiment, ce n'est pas le cas pour les matériaux de construction ou encore pour la peinture en raison de leur cherté. Il en est de même pour les isolants thermiques, dont les fibres de verre et de roche, et du liège. Pour les autres produits à caractère écologique (ciment vert par exemple), ils ne sont pas produits localement, compte tenu de deux facteurs : le coût de production élevé et la demande encore réduite sur ce type de produits. Pour l'instant, ces produits sont importés, ce qui augmente leur coût de revient de 20 à 25% en moyenne. Faute de mieux, on utilise la chaux, connue pour ses caractéristiques thermiques, à la place du mortier, la brique rouge faite de terre cuite et d'autres produits disponibles sur le marché local. L'épaisseur des murs et la hauteur sous plafond font aussi partie intégrante des critères de du-

tabilité d'un immeuble. «Les anciennes bâtisses situées surtout dans les médinas ont des hauteurs sous plafonds élevées, des murs épais, qui permettent de garder une température ambiante et de réduire la facture énergétique. Cela sans parler des matériaux utilisés dans le temps», note M.Boufous. Ce n'est plus le cas actuellement. Par ailleurs, «l'utilisation de l'énergie solaire dont se targuent plus d'un n'est qu'un leurre. Le stockage est cher et ne couvre pas les besoins de consommation d'un ménage, au-delà du coucher du soleil», ajoute M.Halify. Les utilisateurs sont alors obligés de se tourner vers l'énergie thermique. Résultat : aucune réduction d'utilisation de l'énergie ou de la facture. Dans ce cadre, ce promoteur insiste sur la nécessité de pouvoir revendre l'énergie générée par les panneaux photovoltaïques aux régies.

Dans cette quête de la durabilité dans le bâtiment, le secteur public essaie de montrer la voie en insistant sur le respect des normes de réglementation thermique et acoustique, essentiellement. Dans leurs appels d'offres, il exige que «l'architecte soit certifié dans ces domaines», explique M.Boufous ■

IBTISSAM BENCHANNA

La construction durable, c'est d'abord un état d'esprit

L'éco-construction pourrait devenir une réalité au Maroc si toutes les parties prenantes -Etat, aménageurs, bâtisseurs, collectivités, populations- prennent la question au sérieux. En d'autres termes, il ne peut y avoir un bâtiment durable si l'écosystème qui l'entoure ne l'est pas. L'exemple de la gestion des déchets à l'éco-cité Zenata et à Casa-Anfa est frappant. «Les deux villes ont mis en place un système de tri sélectif des déchets ménagers. Ce qui constitue une grande avancée. Néanmoins, ces déchets ne sont pas collectés en fin de journée et tout est acheminé pêle-mêle à la décharge», constate M.Halify. Quelle utilité donc d'inventer des villes nouvelles, si l'ensemble du système n'y adhère pas !

M.Boufous propose, pour sa part, que le gouvernement édicte une charte écologique nationale pour inscrire le pays dans cette notion de durabilité. Des actions simples peuvent être menées, notamment à travers des incitations fiscales. «En France, par exemple, des abattements fiscaux sont accordés à toute personne qui construit un bien immobilier écologique. Pour les travaux de rénovation, le gouvernement oblige même l'occupant des lieux à les réaliser, tout en réduisant l'empreinte carbone», explique l'architecte.

Par le même biais de la fiscalité, l'Etat pourrait aussi aider à l'installation d'usines de production de matériaux de construction écologiques ■